

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 16 septembre 2015 de M^{me} et MM. Sylvain Thévoz, Pierre de Bocard, Simon Gaberell, Souheil Sayegh, Marie Barbey-Chappuis, Christo Ivanov, Pascal Spuhler, Amar Madani, Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna et Tobias Schnebli: «Pour la création de terrains de squash en Ville de Genève».

Rapport de M. Steven Francisco.

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du 14 mars 2016. La commission s'est réunie sous la présidence de M^{me} Christina Kitsos le 1^{er} décembre 2016. Les notes de la séance ont été prises par M^{me} Cristina Iselin, qu'elle soit ici chaleureusement remerciée pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Le squash est un sport qui se pratique en intérieur, toute l'année. Aujourd'hui, il n'y a pas un seul terrain de squash en Ville de Genève. Les personnes qui souhaitent pratiquer ce sport doivent faire partie d'un club comme le Country Club Geneva, à Bellevue, le Squash Club de Genève, à Chambésy, se rendre au complexe sportif de Maisonnex, à Meyrin, ou alors s'exiler en France voisine, que ce soit au centre de loisirs Vitam, à Neydens, ou au club Annema'Squash. Genève, en tant que ville-centre de 200 000 personnes, se doit de proposer un accès à un sport mondialement pratiqué par près de 18 millions d'adeptes dans 185 nations.

Considérant le fait:

- qu'il n'y a aucun terrain de squash sur le territoire de la Ville de Genève;
- que le squash est un sport accessible, ne nécessitant pas un équipement lourd et qu'il peut se jouer à tout âge;
- que le squash développe la souplesse, la rapidité et les réflexes, qu'il améliore la résistance et sollicite le muscle cardiaque, qu'il accroît les capacités d'endurance et permet de baisser le niveau de stress;
- que le squash est un sport urbain par excellence qui se joue côte à côte, ce qui facilite les échanges,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'implanter en Ville de Genève des terrains de squash en surface ou en souterrain, en faisant preuve de créativité et d'inventivité afin de trouver les lieux adéquats.

Séance du 1^{er} décembre 2016

Audition de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Souheil Sayegh et Pierre de Boccard, motionnaires

Les motionnaires font le constat de l'inexistence de terrains de squash en Ville de Genève. Pour pouvoir pratiquer ce sport, les joueurs doivent se rendre en France voisine, à Annemasse ou dans d'autres communes genevoises. Les motionnaires rappellent les nombreuses vertus physiques du squash, mais également les vertus civiques, telles que le fair-play et proposent l'audition de M. Kanaan. La motion vise avant tout à donner une impulsion pour le squash et le sport en général en Ville de Genève. Les motionnaires considèrent utile de rappeler que le sport a des enjeux importants pour la société.

Les motionnaires informent que M. Kanaan a été auditionné en commission des pétitions au sujet d'une pétition sur le boulodrome. M. Kanaan a distribué aux commissaires un dossier expliquant les différentes étapes au sujet de la démolition, puis de la reconstruction aux Vernets. Les motionnaires estiment que même si M. Kanaan a mentionné ces terrains de squash, il est nécessaire d'émettre formellement cette volonté, sous la forme d'une motion, afin de promouvoir la venue et le développement de nouveaux sports en Ville de Genève. En effet, une proposition de crédit de construction sera déposée dès 2017. La deuxième étape aura lieu durant l'intersaison 2018. Si le Conseil municipal vote la proposition par la suite, les travaux de démolition des pistes, d'implantation d'un nouveau mur de grimpe du site de la Queue-d'Arve, de création de quatre terrains de squash et de remise à niveau des installations techniques se réaliseront d'avril 2018 à la fin du mois de septembre 2018. Le Conseil municipal doit donc voter cette proposition.

Les motionnaires rappellent que selon le plan financier d'investissement (PFI) 2015-2020, deux terrains de squash sont prévus à la route de Vernier 115. Avec ceux de la Queue-d'Arve, cela fera donc un total de six terrains. En outre, les motionnaires estiment qu'il est important de maintenir la motion et de la voter rapidement, même si des terrains de squash sont prévus.

Une commissaire demande si la Queue-d'Arve ne dispose pas déjà de terrains de squash.

Les motionnaires expliquent que la Queue-d'Arve ne compte pas de terrains de squash. Néanmoins, le centre avait peut-être mis en place une installation temporaire. Concernant le projet de démolition, puis de reconstruction, les pratiquants du boulodrome ont été auditionnés et affirmaient que plus aucun joueur de quilles ne venait pratiquer. La Queue-d'Arve conservera le côté pétanque et installera un baby-foot. La buvette sera refaite du côté du badminton. Quatre terrains de squash sont prévus du côté du mur de grimpe.

Un commissaire demande comment les motionnaires ont évalué le besoin de terrains de squash.

Les motionnaires répondent qu'ils ont été en relation avec des citoyens de la Ville de Genève. Ceux-ci ont manifesté leur mécontentement à l'idée de devoir se rendre en France voisine ou au club de Meyrin pour jouer au squash. En outre, pour jouer au squash au club de Meyrin, il faut réserver à l'avance.

Un commissaire précise qu'il soutient pleinement cette motion et suggère de la voter immédiatement sans faire aucune audition. Par ailleurs, afin de préciser l'intention, il propose un amendement, celui d'ajouter «au plus vite» afin que ces terrains de squash soient implantés au plus vite.

La présidente prend bonne note de sa proposition et la soumettra au vote.

Un commissaire fait remarquer que la Cité universitaire de Champel, la Cité bleue, ainsi que les bâtiments et espaces quartiers seniors disposent déjà de trois terrains de squash ouverts au public. Il suffit de s'inscrire à la réception de la Cité universitaire afin d'y avoir accès.

Un motionnaire suggère, afin de ne pas retarder les travaux de la commission, de demander à M. Kanaan de transmettre le dossier par écrit à la commission et de l'informer sur les relations entre la Ville de Genève et l'Etat à propos de ces terrains de squash, plutôt que de l'auditionner. Une fois ces informations récoltées, les commissaires pourront voter. Les autres motionnaires le remercient pour cette précision et approuvent cette proposition: il ne sera pas indispensable d'auditionner M. Kanaan.

Un commissaire propose de voter immédiatement la motion afin qu'elle soit envoyée en séance plénière le plus rapidement possible. Il estime que les informations que les motionnaires mentionnaient ne sont pas indispensables au vote et pourront être insérées dans le rapport.

Votes

La présidente soumet la proposition de vote du commissaire, à savoir de voter la motion immédiatement.

Par 7 oui (1 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 EàG) contre 4 non (S) et 1 abstention (Ve), la proposition est acceptée et la motion est votée le soir même.

La présidente soumet la proposition d'amendement du commissaire au vote, à savoir d'ajouter «au plus vite» dans les demandes du Conseil municipal au Conseil administratif, c'est-à-dire d'implanter dans les meilleurs délais de nouveaux terrains de squash en Ville de Genève.

Par 11 non (3 PLR, 1 PDC, 2 EàG, 1 Ve, 4 S) contre 1 oui (MCG) et 1 abstention (UDC), l'amendement est refusé.

La présidente soumet ensuite la motion M-1192 au vote, qui est acceptée à l'unanimité des commissaires.